



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.31

AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE SOUSCRIT AUPRÈS DE SMACL ASSURANCES

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020.02.01 en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Vu le contrat d'assurance responsabilité civile n°3010-0003 souscrit par la commune auprès de SMACL Assurances pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025,

Considérant que l'assureur a soumis à la commune un avenant n°3 au contrat AO RC n°3010-0003 pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de souscrire cet avenant afin de répondre aux exigences et aux besoins de la commune en matière de garanties « responsabilité civile »,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer l'avenant n°3 au contrat AO RC n°3010-0003 souscrit auprès de SMACL Assurances.

Article 2 :

De préciser que la cotisation complémentaire au titre de cet avenant s'élève à 259,30 € (deux cent cinquante-neuf euros et trente cents) HT, soit 282,64 € (deux cent quatre-vingt-deux euros et soixante-quatre cents) TTC.

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 3 juillet 2025.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250703-2025-31-AR
Date de réception préfecture : 10/07/2025